



# JOURNÉE D'ÉTUDE PROTECTION SOCIALE

6 octobre 2017

# DE QUOI ON PARLE ?

## *LES MODELES DE PROTECTION SOCIALE*

Caractéristiques Type de modèle de protection sociale	logique	objectif	financement	bénéficiaires	Type de prestation	gestion
Modèle « bismarkien »	Assurance sociale assurancielle	Assurer un revenu de remplacement	cotisations	Travailleur en incapacité de travailler	Revenu de remplacement fonction du salaire antérieur	paritaire
Modèle « beveridgien »	Solidarité nationale assistancielle	Lutter contre la pauvreté, assurer un minimum vital	Impôts	Personnes aux ressources inférieures à un seuil	Minima sociaux, forfaitaire	puissance publique

# DE QUOI ON PARLE ?

## *LE MODELE FRANCAIS*

### Modèle mixte

- ✓ assuranciel : contre les risques chômage, maladie, vieillesse, AT...
- ✓ assistanciel : RSA, AAH, CMU...

# DE QUOI ON PARLE ?

## *DEFINITION DE LA PROTECTION SOCIALE*

systeme de prévoyance collective visant à protéger les personnes des aléas de la vie, et faire face aux *conséquences financières des risques sociaux susceptibles de diminuer les ressources ou d'augmenter les dépenses*

# DE QUOI ON PARLE ?

« conséquences financières des risques sociaux susceptibles de diminuer les ressources ou d'augmenter les dépenses »

Risques couverts : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille...

# DE QUOI ON PARLE ?

« conséquences financières des risques sociaux susceptibles de diminuer les ressources ou d'augmenter les dépenses »

## Systeme de prestations

- x prestations sociales : espèces ou nature (remboursements de soins)
- x prestations de services sociaux : accès gratuit ou à prix réduit

# PETIT HISTORIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE

- ✓ Avant la révolution puis tout le 19<sup>ème</sup> siècle : sociétés de secours mutuels par les ouvriers eux-mêmes + œuvres sociales patronales
- ✓ 1910 : retraites ouvrières et paysannes
- ✓ 1928-30 : assurances sociales avec cotisations sur le salaire (maladie, invalidité, décès, retraite) sous conditions de ressources
- ✓ 1945 : ordonnances d'octobre de création de la Sécurité Sociale

# LES GRANDS PRINCIPES *DE LA PROTECTION SOCIALE*

- ✓ unité : système unique couvrant tous les risques
- ✓ universalité : tout le monde est bénéficiaire
- ✓ uniformité : mêmes droits pour tous



# LES GRANDS PRINCIPES *DE LA SECURITE SOCIALE*

- ✓ principe de solidarité : chacun-e contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins
- ✓ principe de démocratie : « *L'organisation de la sécurité sociale française [...] repose encore sur une règle fondamentale, qui est celle de la gestion des caisses par les intéressés eux-mêmes. C'est là certainement l'innovation la plus profonde qui ait été apportée dans toute l'organisation nouvelle. Le plan français de sécurité sociale, en effet, à la différence de la plupart des plans étrangers, est inspiré du souci de confier à la masse des travailleurs, à la masse des intéressés la gestion de leur propre institution, de manière que la sécurité sociale soit le fait non d'une tutelle paternaliste ou étatiste, mais de l'effort conscient des bénéficiaires eux-mêmes* » (Ambroise Croizat)

# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## *1- UNE SECURITE SOCIALE NON UNIFIEE*

- ✓ certaines catégories n'entrent pas dans le régime général de Sécu : régime agricole, régime des travailleurs non-salariés, fonctionnaires...
- ✓ dès 1945 : les CAF conservent leur autonomie dans la sécurité sociale

# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## *1- UNE SECURITE SOCIALE NON UNIFIEE*

- ✓ 1958 : système d'assurance-chômage indépendant de la Sécu et géré paritairement dès le début
- ✓ ordonnances Jeanneney 1967 : régime général éclaté en branches : famille (CNAF) / maladie, AT et risques professionnels (CNAMTS) / vieillesse (CNAV) / recouvrement (ACOSS)

# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## *2- UNE ETATISATION DE LA GESTION DE LA SECU*

- ✓ Initialement : représentation par les représentants des assurés sociaux
- ✓ Décret 1960 : renforcement du rôle des directeurs de caisse au détriment des CA élus
- ✓ Ordonnances de 1967 : paritarisme des conseils d'administration

# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## *2- UNE ETATISATION DE LA GESTION DE LA SECU*

- ✓ 1995 : plan Juppé intègre l'assurance maladie dans le budget de l'Etat avec la LFSS (et l'ONDAM)
- ✓ 2004 : réforme Douste-Blazy : le conseil d'administration de la CNAM devient conseil d'orientation sans pouvoir + l'Etat nomme le directeur de la CNAM qui nomme les directeurs des caisses locales et fait des propositions budgétaires au gouvernement

# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## *3- UNE ETATISATION DU FINANCEMENT DE LA SECU*

- ✓ base de financement : cotisation = salaire socialisé issu des richesses créées par les travailleurs
- ✓ Politique d'exonération des cotisations sociales : baisse des cotisations = baisse du salaire

Michel Etiévent : « *si le salaire net c'est pour le quotidien, le salaire brut c'est pour la vie* ».

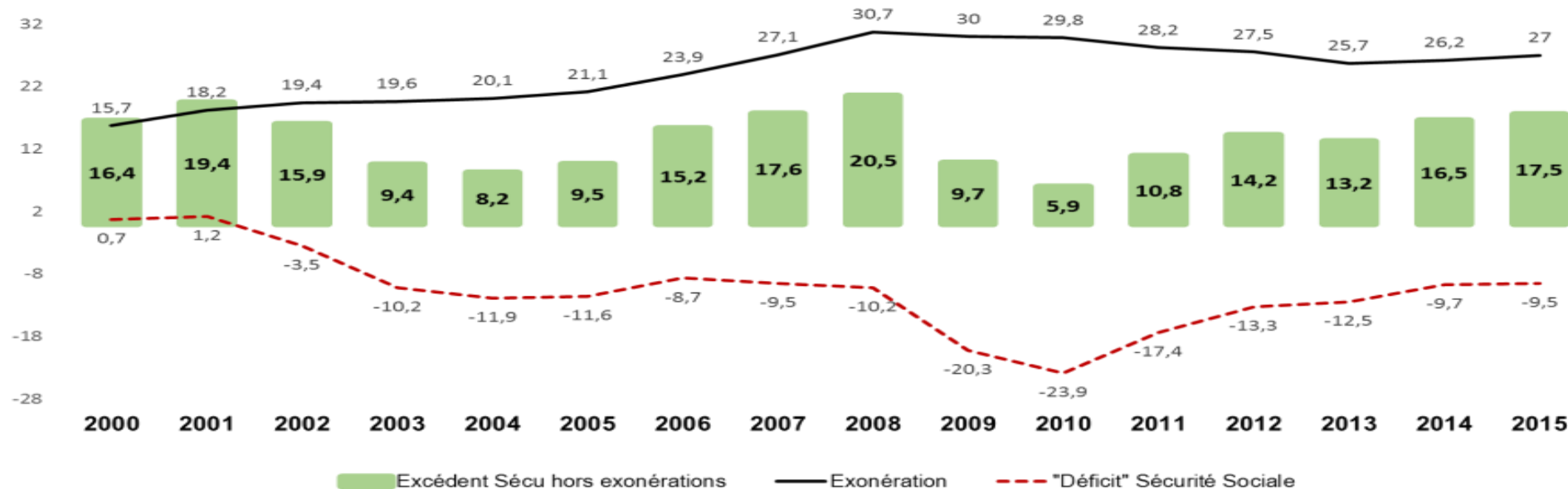
Gouvernement Jospin 1998 : la quasi-totalité de la cotisation salariale maladie est transférée vers la CSG

# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## 3- UNE ETATISATION DU FINANCEMENT DE LA SECU

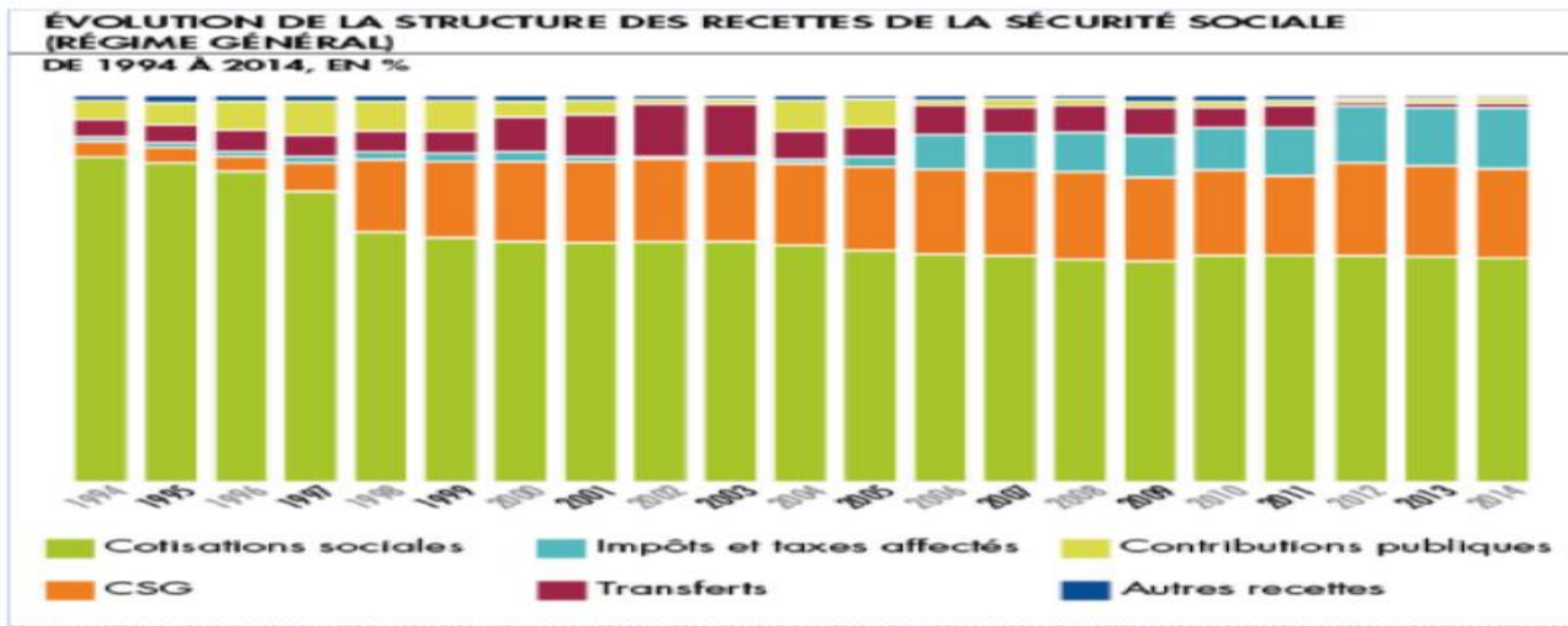
Depuis 2000, si les patrons avaient payé leurs cotisations, la SECU aurait toujours été dans le vert et aurait pu bénéficier de 220 milliards pour les travailleurs

Exonération de cotisations sociales et du déficit de la Sécu en Mds€ (source AcoSS)



# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## *3- UNE ETATISATION DU FINANCEMENT DE LA SECU*





# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## *3- UNE ETATISATION DU FINANCEMENT DE LA SECU*

- ✓ on passe à une logique de minima sociaux et non plus de remplacement d'un revenu antérieur
- ✓ d'une solidarité entre travailleurs, on passe à une redistribution des richesses : risque de ciblage des prestations uniquement sur les plus démunis, sous conditions de ressources

# LA PROTECTION SOCIALE, RESULTAT D'UN RAPPORT DE FORCE SOCIAL

## *3- UNE ETATISATION DU FINANCEMENT DE LA SECU*

- ✓ La fiscalisation répercute les inégalités fiscales sur la sécurité sociale
- ✓ L'entreprise n'est plus responsable ni du risque ni de l'exploitation des travailleurs : cf. revendication du Medef de fiscaliser les branches famille et maladie
- ✓ Si la sécu n'est plus financée par les revenus du travail, pas de légitimité des travailleurs à gérer le système